

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 juin 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située 81, chemin de Beaunant et appartenant à l'association de Pressin.

Cette parcelle, qui couvre une superficie de 682 mètres carrés environ, est nécessaire à la création d'une aire de retournement pour les bus.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite parcelle serait cédée à titre gratuit, étant précisé que la Communauté urbaine ferait procéder à la confection d'un talus destiné à soutenir la plate-forme de retournement :

B - Propose d'approuver ledit compromis et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir ;

C - Précise que le montant des travaux, estimé à environ 400 000 F, sera imputé au budget de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 64 ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant des travaux, estimé à environ 400 000 F, sera imputé au budget de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 64.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,